

AGRICULTURE

Les Départements réduisent leur soutien à la Chambre



La Chambre interdépartementale d'agriculture 17 et 79 va devoir se contenter de moindres contributions.

PHOTO : ARCHIVES CO

La convention triennale qui fixe à 500 000 € par an le soutien du Conseil départemental aux « actions de développement agricole » de la Chambre interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres s'achève cette année. Et elle ne sera pas reconduite sur les mêmes bases, explique notre Confrère Sud-Ouest dans ses colonnes.

En Deux-Sèvres, la convention territorialisée du Conseil départemental 79 versée à la Chambre interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres (soit 130 000 € par an) « a quant à elle été réduite à 70 000 € cette année », note Jean-Marc Renaudeau, président de la Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres.